

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2023-54

PROPRIETES COMMUNALES

- **Mise à disposition de locaux scolaires pour les fêtes d'écoles**
- **Conventions**

Des écoles, ou les associations de parents d'élèves, organisent une fête en fin d'année scolaire.

Dans ce cadre, elles organisent des activités en dehors des périodes d'enseignement scolaire dans les locaux municipaux.

La Ville de Roanne souhaite répondre favorablement aux demandes suivantes :

- Mme CLAIR Nathalie, Directrice de l'école maternelle Carnot,
- Mme BERTHOLLIER Claudie, Directrice de l'école Crozon,
- Mme JACQUY Françoise, Directrice de l'école Wilson,
- M. SERREAU Philippe, Directeur de l'école Jean Rostand,
- L'association des parents d'élèves Jules Ferry, pour l'école Jules Ferry,
- Mme COMBARET-CHAIZE Jacqueline, Directrice de l'école Paul Bert,
- Mme SEIGNOVERT Bérangère, Directrice de l'école Marengo,
- Mme DUMAS Emilie, Directrice de l'école Fontquentin,
- L'association des parents d'élèves Clermont – Mme THIRY Claire, pour l'école Clermont.

En conséquence, il convient d'établir une convention fixant les conditions d'utilisation des locaux scolaires en dehors des périodes d'enseignement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230601-DEC202354-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2023

Affichage : 01/06/2023

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

D E C I D E

- d'approuver les conventions de mise à disposition des locaux scolaires en dehors des périodes d'enseignement pour les demandeurs cités ci-dessus ;
- de donner délégation de signature à Mme Catherine DUFOSSE, Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires, Vice-Présidente du Conseil de Quartier Paris afin de signer les conventions à intervenir à ce titre.

ROANNE, le - 1 JUIN 2023

Le Maire,


Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

